

**LOI ASSURANT L'EXERCICE DES DROITS
DES PERSONNES HANDICAPÉES
EN VUE DE LEUR INTÉGRATION
SCOLAIRE, PROFESSIONNELLE ET SOCIALE**

PLAN D'ACTION 2017



ADOPTÉ LE 28 NOVEMBRE 2016

1. INTRODUCTION

La Ville de Beloeil contribue à l'enrichissement de la qualité du milieu de vie de la communauté, notamment en fournissant aux personnes handicapées un lieu d'appartenance favorable à leur autonomie et à leur épanouissement.

Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, la Ville de Beloeil a adopté, à chaque année, un plan d'action qui identifie les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les domaines d'intervention de la Ville et qui décrit les mesures envisagées afin de réduire ces obstacles et progresser vers l'accessibilité universelle.

2. LE CADRE LÉGAL

La *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* prévoit qu'annuellement, chaque municipalité d'au moins 15 000 habitants élabore, adopte et rend public un plan d'action visant à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Les articles de loi stipulent que :

Article 61.1

« Chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité locale qui compte au moins 15 000 habitants adopte, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce plan comporte en outre tout autre élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministre. Il doit être produit et rendu public annuellement. »

Article 61.3

« Les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte dans leur processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées. »

Article 61.4

« Les ministères et les organismes publics nomment, au plus tard le 17 décembre 2005, un coordonnateur de services aux personnes handicapées au sein de leur entité respective et transmettent ses coordonnées à l'Office. Ce coordonnateur peut être la même personne que le délégué ou le répondant visé à l'article 6.1 ou à l'article 7. »

3. PORTRAIT DE L'ORGANISATION ET DE SES SECTEURS D'ACTIVITÉS

Bénéficiant d'une situation géographique enviable, caractérisée par la proximité de la rivière Richelieu et de deux axes routiers importants, la ville de Beloeil occupe un territoire où se côtoient en harmonie les zones résidentielles, agricoles et industrielles.

Située à l'intérieur de la Communauté métropolitaine de Montréal, Beloeil offre des services accessibles et personnalisés à sa population, notamment des activités culturelles, communautaires et de loisirs pour tous les goûts et tous les âges.

La population de la Ville de Beloeil est de 21 998 habitants.

Sous l'autorité de la direction générale, l'organisation de la Ville comprend les services suivants :

- Communications
- Bibliothèque
- Finances
- Juridiques et greffe
- Ressources humaines
- Planification et développement du territoire
- Génie
- Sécurité incendie
- Travaux publics
- Loisirs, culture et vie communautaire

4. PORTRAIT LOCAL

L'Office des personnes handicapées du Québec a rendu disponible en 2015 des statistiques tirées du recensement de la population de 2011 de Statistique Canada et de l'Institut de la statistique du Québec concernant les personnes présentant des incapacités sur le territoire des municipalités du Québec.

Voici donc quelques données permettant de dresser un portrait de la population de la Ville de Beloeil répartie par groupes d'âge, selon le sexe et selon les incapacités.

Tableau 1

Population de 15 ans et plus selon l'âge et le sexe, municipalité de Beloeil, Québec, 2011

{}	Femmes	Hommes	Total
15 à 64 ans	7 260	7 195	14 455
15 à 24 ans	1 330	1 365	2 695
25 à 49 ans	3 625	3 640	7 265
50 à 64 ans	2 305	2 190	4 495
65 ans et plus	1 770	1 435	3 205
65 à 74 ans	1 015	915	1 930
75 à 84 ans	555	425	980
85 ans et plus	200	95	295
Total	9 030	8 630	17 660

Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). *Estimation de la population des municipalités du Québec selon le groupe d'âge et le sexe, au 1^{er} juillet des années 2001 à 2013*, [En ligne], diffusé le 26 février 2014 [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/MUN_gr_age_sexe.xl] (Consulté le 21 juillet 2014).

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2015.

Tableau 2

Estimations du nombre de personnes de 15 ans et plus avec incapacité selon l'âge et le sexe, municipalité de Beloeil, Québec, 2011

{}	Femmes	Hommes	Total
15 à 64 ans	1 895	1 960	3 855
15 à 24 ans	285	320	610
25 à 49 ans	755	865	1 620
50 à 64 ans	855	770	1 625
65 ans et plus	955	730	1 685
65 à 74 ans	480	415	895
75 à 84 ans	305	240	545
85 ans et plus	170	75	245
Total	2 850	2 690	5 540

Traitement : Office des personnes handicapées du Québec, 2015.

Ces estimations, effectuées à partir des taux de l'Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011 et des données provenant de l'Estimation de la population des municipalités du Québec selon le groupe d'âge et le sexe, au 1^{er} juillet des années 2001 à 2013 de l'Institut de la statistique du Québec, sont entièrement la responsabilité de l'Office.

Tableau 3

Estimations du nombre d'enfants de moins de 15 ans avec incapacité selon le type d'incapacité, municipalité de Beloeil, Québec, 2011

{}	Total
Audition	10
Vision	10
Parole (enfants de 5 à 14 ans)	25
Mobilité (enfants de 5 à 14 ans)	5
Dextérité (enfants de 5 à 14 ans)	15
Apprentissage (enfants de 5 à 14 ans)	40
Déficience intellectuelle ou trouble du développement (enfants de 5 à 14 ans) ou retard de développement (enfants de moins de 5 ans)	35
Psychologique (enfants de 5 à 14 ans)	20
Problème de santé chronique	70
Indéterminée	5

N. B. Un enfant peut présenter plus d'un type d'incapacité. Les données associées à un type d'incapacité ne doivent pas être additionnées à celles d'un autre type d'incapacité.

Traitement : Office des personnes handicapées du Québec, 2015.

Ces estimations, effectuées à partir des taux de l'Enquête québécoise sur la participation et les limitations d'activités de 2006 et des données provenant de l'Estimation de la population des municipalités du Québec selon le groupe d'âge et le sexe, au 1^{er} juillet des années 2001 à 2013 de l'Institut de la statistique du Québec, sont entièrement la responsabilité de l'Office.

Tableau 4

Estimations du nombre de personnes de 15 ans et plus avec incapacité selon le type d'incapacité et l'âge, municipalité de Beloeil, Québec, 2011

	15 à 24 ans	25 à 49 ans	50 à 64 ans	15 à 64 ans
{				
Audition	40	255	425	720
Vision	40	200	260	500
Parole	35	115
Mobilité	75	365	645	1 080
Agilité	120	560	775	1 455
Apprentissage	320	305	75	700
Mémoire	50	280	170	500
Déficience intellectuelle ou trouble du spectre de l'autisme	65	60	20	145
Psychologique	120	315	175	610
Indéterminée	45	205	185	435
	65 à 74 ans	75 à 84 ans	85 ans et plus	65 ans et plus
{				
Audition	245	165	105	515
Vision	95	60	80	235
Parole	20	95
Mobilité	445	385	190	1 020
Agilité	465	365	180	1 010
Apprentissage	60	35	25	125
Mémoire	205	135	80	425
Déficience intellectuelle ou trouble du spectre de l'autisme	15
Psychologique	100	140
Indéterminée	65	25	5	95

N. B. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité. Les données associées à un type d'incapacité ne doivent pas être additionnées à celles d'un autre type d'incapacité.

... Donnée non disponible.

Traitement : Office des personnes handicapées du Québec, 2015.

Ces estimations, effectuées à partir des taux de l'Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011 et des données provenant de l'Estimation de la population des municipalités du Québec selon le groupe d'âge et le sexe, au 1^{er} juillet des années 2001 à 2013 de l'Institut de la statistique du Québec, sont entièrement la responsabilité de l'Office.

5. ENGAGEMENT DE LA VILLE À RÉDUIRE LES OBSTACLES

La Ville, dans son intervention auprès des personnes handicapées, s'engage à respecter les six principes suivants :

1. Une approche globale, intersectorielle et transversale : pour une vision complète des situations

La Ville préconise une approche basée sur l'adhésion de tous les services municipaux, les engageant à travailler en étroite collaboration et à prendre en compte la diversité et la complexité des situations observées.

2. La personne handicapée : un citoyen autonome responsable et compétent

Jouant un rôle complémentaire plutôt que de remplacement et de substitution, Beloeil reconnaît et valorise l'autonomie des personnes handicapées et respecte leurs choix. Tout en étant consciente de la vulnérabilité de certaines personnes ou groupes, la Ville reconnaît le potentiel des personnes handicapées et accueille leur contribution au développement et au dynamisme de la communauté. Elle estime que la personne handicapée est indispensable tant dans la compréhension des problèmes que dans la recherche de solutions adaptées à ses besoins.

3. Le milieu : ses acquis, son autonomie et son apport

La Ville reconnaît le potentiel du milieu et encourage l'autonomie d'action des acteurs dans la recherche de solutions durables. Elle prône un modèle de coopération fondé non pas sur le pouvoir, mais sur les compétences et l'interdépendance des uns par rapport aux autres.

4. Le réseautage, la concertation et le partenariat : des approches favorisant la solidarité et l'innovation

La Ville travaille en partenariat et favorise la planification d'une action concertée avec différents intervenants qui évoluent auprès des personnes handicapées. La Ville encourage la coordination des efforts et le réseautage entre les différents partenaires.

5. L'accessibilité universelle : un droit légitime pour les personnes handicapées

La Ville reconnaît l'accessibilité comme un facteur d'intégration sociale qui répond à un besoin légitime et fondamental pour le développement et l'autonomie des personnes handicapées. Elle vise la réduction des contraintes dans l'accès aux services et aux ressources collectives.

6. L'amélioration continue: pour une adéquation aux attentes et aux besoins des personnes handicapées

La Ville reconnaît l'importance de demeurer attentif aux réalités vécues par les personnes handicapées ainsi qu'à l'évolution de leurs attentes et de leurs besoins.

6. GROUPE DE TRAVAIL RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION

Le comité sur l'intégration des personnes handicapées existe depuis 2005. Le 24 octobre 2011, le conseil municipal de la Ville a adopté une résolution nommant officiellement un conseiller municipal pour siéger au sein de ce comité.

Les membres du comité sont:

Monsieur Pierre Verret, conseiller municipal
Monsieur Sylvain Gagnon, directeur du service des Travaux publics
Madame Caroline Nguyen Minh, directrice du service des Communications
Madame Julie Pelletier, coordonnatrice aux loisirs, service des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire
Madame Marilyne Tremblay, directrice des services Juridiques et greffière
Monsieur Alexandre Doucet-McDonald, directeur des services juridiques et greffier par intérim

Pour rejoindre le comité :

Alexandre Doucet-McDonald, coordonnateur du comité
Directeur des services Juridiques et greffier par intérim
Ville de Beloeil
777, rue Laurier
Beloeil (Québec) J3G 4S9
Téléphone : 450 467-2835 poste 2813
Courriel : adoucet@ville.beloeil.qc.ca

7. MESURES RETENUES POUR L'ANNÉE 2017

Secteurs d'activités	Obstacles	Mesures	Service(s) concerné(s)	Echéance
Accessibilité des lieux et des édifices publics	<p>Plusieurs problèmes architecturaux importants empêchent l'accessibilité universelle dans les lieux publics et les édifices municipaux</p> <p>La hauteur des comptoirs dans plusieurs bureaux d'accueil dans certains bâtiments est inadéquate pour les personnes en fauteuil roulant</p>	<p>Tenir compte des normes d'accessibilité universelle lors de la réalisation des plans de rénovation de l'hôtel de ville</p> <p>Tenir compte des besoins des personnes handicapées lors de l'acquisition de mobilités urbains</p> <p>Élaboration du programme fonctionnel et technique pour la construction d'un centre aquatique en tenant compte des normes d'accessibilité universelle</p> <p>Installation de portes d'entrée automatisées à l'aréna André-Saint-Laurent</p>	<p>Service des travaux publics</p> <p>Service du génie</p> <p>Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire</p> <p>Service de la bibliothèque</p>	2017
Habitation	<p>Difficulté pour les personnes handicapées de trouver des logements adaptés</p>	<p>Sensibiliser les demandeurs de permis pour des usages commercial, industriel et institutionnel à l'importance de rendre les bâtiments accessibles aux personnes handicapées ainsi que s'assurer que les stationnements requis sont implantés</p>	<p>Service de planification et développement du territoire</p>	2017
Sécurité en milieu résidentiel	<p>Difficulté à recenser sur le territoire les personnes ayant des incapacités ou des handicaps afin de les inclure sur une liste pour les mesures d'urgence</p>	<p>Mise à jour de la banque de données de la Ville et suivi de l'évolution</p>	<p>Service des incendies</p>	2017

Secteurs d'activités	Obstacles	Mesures	Service(s) concerné(s)	Echéance
<p>Signalisation, circulation et stationnement</p>	<p>Problématiques à certaines intersections concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Temps de traversée · Signaux sonores pour aveugles <p>La circulation des personnes en fauteuil roulant ou à mobilité réduite est difficile à certains endroits</p>	<p>Collaborer avec les organismes et les citoyens pour cibler les endroits problématiques et répondre aux demandes ponctuelles</p> <p>Collaborer avec les organismes et les citoyens pour s'assurer de la bonne circulation des personnes ayant un handicap dans les rues l'hiver</p> <p>Collaborer avec les organismes et les citoyens pour s'assurer de la bonne circulation des personnes ayant un handicap lorsque des travaux sont en cours sur des voies de circulation de la ville.</p>	<p>Comité sur l'intégration des personnes handicapées</p> <p>Service des travaux publics</p>	<p>2017</p>
<p>Emploi</p>	<p>Lieux de travail inadaptés pour permettre l'intégration de personnes handicapées</p>	<p>Tenir compte des normes d'accessibilité universelle lors de la réalisation des plans d'aménagement des locaux du service des ressources humaines</p> <p>Mention du Programme d'accès à l'égalité (PAE) sur l'avis d'affichage</p>	<p>Service des travaux public</p> <p>Service des ressources humaines</p>	<p>2017</p>

Secteurs d'activités	Obstacles	Mesures	Service(s) concerné(s)	Echéance
Loisirs, culture, tourisme et bibliothèque	<p>Accès limité aux équipements des parcs, sentiers, etc.</p> <p>Peu de matériel adapté aux différents usagers handicapés à la bibliothèque</p> <p>Augmentation du nombre d'enfants ayant un handicap inscrits aux camps de jour</p>	<p>Maintenir l'inventaire des problématique des parcs et réaménager, au besoin, certains accès afin d'en faciliter l'accessibilité</p> <p>Analyser les besoins ponctuels des usagers ayant un handicap et évaluer la possibilité de faire l'acquisition de matériel adapté à la bibliothèque</p> <p>Mise à la disposition de toilettes destinées aux personnes handicapées lors des événements sociaux</p> <p>Maintien et bonification du programme d'accompagnement dans les camps de jour</p> <p>Mise en place d'un club de lecture pour les personnes ayant une déficience intellectuelle</p>	<p>Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire</p> <p>Service de la bibliothèque</p> <p>Service du génie</p> <p>Service des travaux publics</p>	2017
Transport		Représentation du conseil municipal sur le CITVR et la RITAVR	Direction générale	2017
Approvisionnement		Tenir compte, lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées	Achats	2017
Soutien aux organismes et aux familles		Permettre l'accès aux locaux et aux équipements du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire aux fins des activités organisées par les organismes, tels qu'AVRDI.	Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	2017

Secteurs d'activités	Obstacles	Mesures	Service(s) concerné(s)	Echéance
<p>Communications et relations avec le milieu</p>	<p>Manque de connaissance des différents services offerts et des organismes</p> <p>Difficulté de connaître les besoins des personnes handicapées</p> <p>Méconnaissance de la clientèle présentant un handicap sur le territoire de la Ville</p> <p>Méconnaissance des actions réalisées par la Ville</p>	<p>Recruter des personnes handicapées au comité d'intégration</p> <p>Intégrer un indicateur particulier aux demandes concernant les personnes handicapées dans le système de requête afin de recueillir des données statistiques</p> <p>Faire connaître les actions réalisées en les publicisant</p> <p>Évaluer les différentes mesures pour adapter le site Internet de la Ville</p> <p>Maintenir une bonne communication avec les organismes du milieu</p> <p>Faire connaître les organismes du milieu et leurs services</p> <p>Mettre à jour les différentes plateformes Web en fonction de l'accessibilité universelle, plus spécifiquement, les personnes non-voyantes.</p>	<p>Service des communications</p>	<p>2017</p>
<p>Administration municipale</p>	<p>Documents administratifs non adaptés aux besoins spécifiques de certaines personnes</p> <p>Les nouveaux résidents ne connaissent pas l'existence du plan d'action</p>	<p>Répondre aux demandes spécifiques quant à la diffusion de documents</p> <p>Ajout du plan d'action dans la documentation à l'intention des nouveaux résidents</p>	<p>Direction générale</p>	<p>2017</p>

8. RÉALISATIONS À CE JOUR

<p>Accessibilité des services, des lieux et des édifices publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'une salle de toilette pour personnes handicapées à l'aréna André-Saint-Laurent; - Aménagement d'une rampe d'accès, correction du seuil de l'entrée principale et réaménagement des cases de stationnement réservées aux personnes handicapées à la Maison Villebon; - Accessibilité des personnes handicapées à la bibliothèque (ex. rampes d'accès, toilettes, ascenseur, largeur des rangées, etc.); - Intégration d'un module de jeux adaptés aux personnes handicapées au parc de la Baronne, avec accès; - Installation de portes d'entrée automatique à l'édifice Prudent-Malo (service de planification et développement du territoire); - Installation de portes d'entrée automatique à l'édifice Arthur-Dupré; - Achat de nouveaux mobiliers urbains adaptés aux personnes handicapées (ex. : tables de pique-nique) - Construction d'un poste de police adapté aux personnes handicapées - Aménagement de bateaux-pavés situés près du centre des traumatisés crâniens; - Présentation d'un rapport de recommandations pour optimiser l'accessibilité de divers endroits; - Mise en place de bateaux-pavés sur tous les nouveaux trottoirs ainsi que ceux remis à neuf; - Acquisition de différents mobiliers urbains adaptés aux personnes handicapées ; - Aménagement de jeux d'eau, avec accès, au parc Alphonse-Jeannotte; - Choix d'un emplacement stratégique du futur centre aquatique ; - Rédaction d'un inventaire des travaux à effectuer concernant l'accessibilité aux édifices municipaux et aux espaces publics; - Ouverture du centre des loisirs comportant des salles de bain adaptées aux personnes handicapées, un ascenseur, des stationnements réservés ainsi que des portes d'entrée automatisées; - Ajout d'un banc sur le terrain se trouvant entre les rues Hubert et Brillon afin de faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite.
<p>Sécurité en milieu résidentiel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition du logiciel Emergensys permettant notamment de connaître les bâtiments et résidences où habitent des personnes handicapées ou à mobilité réduite; - Publicisation du programme <i>Opération secours adapté</i> sur le site Internet du service de Sécurité incendie; - Mise en place d'un registre d'inscription au programme <i>Opération secours adapté</i>; - Actions prises par le service de Sécurité incendie afin de faciliter l'inscription des personnes handicapées au programme <i>Opération secours adapté</i>.

<p>Stationnement et circulation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'espaces de stationnement pour personnes handicapées à proximité de tous les édifices municipaux de la Ville; - Installation d'un feu de circulation avec feu de piétons à décompte numérique à l'intersection des rues Saint-Jean-Baptiste et Lapointe; - Aménagement de trois espaces de stationnement pour personnes handicapées au Domaine culturel Aurèle-Dubois; - Tous les nouveaux trottoirs ainsi que tous les trottoirs remis à neuf sont désormais dotés de bateaux-pavés; - Accessibilité du stationnement incitatif se retrouvant à la sortie 112 de l'autoroute 20.
<p>Loisirs et culture</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité et réservation de places spécifiques pour les fauteuils roulants lors d'événements spéciaux; - Programme d'intégration des enfants handicapés dans les camps de jour (programme Coccibel); - Obtention de la vignette d'accompagnateur avec Zone Loisirs Montérégie : gratuité pour les accompagnateurs d'une personne handicapée lors de certaines activités de loisirs; - Acquisition par l'A.P.H.V.R. d'un triporteur favorisant les déplacements des personnes à mobilité réduite résidant à Beloeil; - Installation d'une chaise d'accès à la piscine extérieure; - Installation d'une rampe d'accès à la piscine extérieure; - Développement d'un programme avec différents intervenants pour adapter les cours de natation aux besoins de la clientèle; - Affectation de ressources en fonction des besoins dans le cadre des cours de natation; - Mise à jour du programme d'accompagnement des enfants handicapés dans les camps de jour; - Promotion de l'organisme AVRDI et offre de locaux pour la tenue de leurs activités ; - Acquisitions de matériels spécialisés pour les personnes handicapées (ex. Ballons sensoriels, balles antistress, peluches, etc.);
<p>Bibliothèque</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition d'un fauteuil roulant à l'usage exclusif de la bibliothèque Durocher; - Acquisition de collections de livres en gros caractères et livres parlés pour les personnes ayant des troubles visuels; - Modification des portes de toilettes pour faciliter l'utilisation par les personnes handicapées; - Reconstruction de la rampe pour personnes handicapées à l'arrière de la bibliothèque; - Tenue d'une exposition de sensibilisation à la Trisomie-21 à la bibliothèque;
<p>Soutien aux familles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration, à l'intérieur de la politique familiale, d'un volet permettant aux familles, dont celles où vivent des personnes handicapées, de s'impliquer dans la mise en place de mesures qui leur sont destinées - Adoption du plan d'action de la politique familiale, lequel élabore des mesures concrètes dans l'atteinte des objectifs de la politique familiale. Ces mesures touchent toutes les familles de Beloeil, sans discrimination pour les familles où vit une personne handicapée

Communications et relations avec le milieu	<ul style="list-style-type: none"> - Ajout des organismes du milieu sur la liste d'envoi des communications lors des situations d'urgence
Administration municipale	<ul style="list-style-type: none"> - Établissement d'un calendrier annuel des rencontres du Comité - Nomination d'un conseiller municipal au sein du Comité

9. ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION

Le plan d'action a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Beloeil lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 28 novembre 2016, tel qu'il appert de la résolution jointe à la présente.

Le plan d'action est disponible en format PDF sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.beloeil.qc.ca

10. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

Le groupe de travail s'est donné plusieurs moyens pour assurer la mise en œuvre du plan d'action 2017. Ces moyens sont, notamment, une révision du plan d'action, un calendrier établissant des rencontres annuelles du comité, la présence d'un conseiller municipal au sein du comité, des rencontres avec des organismes du milieu.

11. INFORMATION

Les demandes d'informations, les commentaires ou les suggestions sur le plan d'action ou les services offerts par la Ville aux personnes handicapées peuvent être adressés à :

Alexandre Doucet-McDonald
 Directeur des services Juridiques et greffier par intérim
 Ville de Beloeil
 777, rue Laurier
 Beloeil (Québec) J3G 4S9
 Téléphone : 450 467-2835 poste 2813
 Courriel : adoucet@ville.beloeil.qc.ca